

R A P P O R T

DU

COMITÉ SPÉCIAL SUR LES ILES DE LA MAGDELEINE,

ET SUR

LA PARTIE OUEST DE CETTE PROVINCE AUDESSUS DU LAC HURON.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, CHAMBRE DE COMITÉ,

MERCREDI, 23 mars, 1853.

PRÉSENTS :

MM. C. F. FOURNIER, *Président*,

JOHN PRINCE,

ROBERT CHRISTIE,

Honorable DE SALES LATERRIERE.

Le comité spécial nommé pour s'enquérir des sujets suivants relativement aux îles de la Magdeleine :

1o. Sous quelle tenure sont occupées les terres dans ces îles par les habitants ;

2o. Dans quel état y est l'agriculture, le commerce, les pêcheries et autres produits, soit mines, minéraux ou autrement, et quels seraient les moyens d'y faire des améliorations si cela est nécessaire ;

3o. Si ces îles sont utiles à la province en général sous un point de vue commercial ou autrement ; enfin de tout sujet qui y est relatif ; ainsi que pour prendre connaissance des parties ouest de cette province, situées au-dessus du lac Huron, et auquel comité spécial a été renvoyée la pétition d'A. Painchaud, écuyer, et autres, commerçants et marchands des îles de la Magdeleine, a l'honneur de faire le rapport suivant :

Votre comité, afin de se conformer autant qu'il a été en son pouvoir aux vues que votre honorable chambre paraissait avoir en lui renvoyant les deux résolutions et la requête ci-dessus mentionnées afin de se procurer, autant qu'il a été en son pouvoir, des témoignages, a envoyé des circulaires à différentes personnes le plus à même de lui donner des renseignements sur ces deux extrémités peu connues de la province.

Après mûr examen des témoignages, il en est venu à la conclusion que le gouvernement étant plus à même de se procurer certains détails de localité, votre comité devait s'abstenir de faire les suggestions que demande un sujet d'une si grande importance pour l'avenir de la province en général.

Cependant, votre comité ne croit pas devoir se dispenser de donner, comme son humble opinion, que les îles de la Magdeleine, situées telles quelles le sont, à l'entrée du golfe entre les îles de Terre-Neuve, du Cap-Breton, du Prince Edouard, etc., étant le seul point de refuge pour nos pêcheurs et nos caboteurs, soit du Labrador, du Haut-Canada ou ailleurs, dans leur commerce avec les provinces de l'est, devraient être conservées au sacrifice même, jusqu'à un certain point, des revenus de douane.

La population de ces îles, d'après le dernier recensement, est de près de 2,500 âmes.